

MAIRIE DE
LARGEASSE

DEUX-SEVRES

Tel 05.49.72.02.10

communelargeasse@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille quinze,
Le jeudi 12 novembre à 20 H 30,*

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE
Dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de M. GROLLEAU Jean-Jacques, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 01/10/2015

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Présents : MM. GROLLEAU, MOTARD, MICHONNEAU, Mme BODIN,
MM. DAVID, BAUDOIN, BONNET, HILKER, et JARRY D. Mmes GILLES,
SAUVETRE, M. ROUILLIER.

Absents : M. JARRY O. et Mme FAZILLEAUD

M. le Maire rappelle au Conseil les travaux urgents pour la réfection du pont du chemin des Belles Foyes, en raison de son affaissement. Ces travaux sont à entreprendre en partenariat avec la commune de Vernoux en Gâtine.

Il est entendu que les deux communes prennent chacune 50% en charge du coût des travaux.

Un devis de la SGTP RACAUD a été établi et s'élève à 4 994€ TTC, soit 2 497€ pour chaque commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vote à l'unanimité le devis de la SGTP RACAUD et autorise M. le Maire à signer tous documents correspondants.

Objet :
Réfection pont du
chemin des Belles
Foyes

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous-Préfecture
Le :

Transmis et rendu
exécutoire à la Sous-
Préfecture le

Publié ou Notifié
Le

Pour Copie conforme
En mairie le 18 novembre 2015

Le Maire,

Jean-Jacques GROLLEAU



REÇU EN PREFECTURE

le 23/11/2015

Application agréée E-legalite.com

079-217901479-20151112-2015_CM01211_3-DE